
SOUTENEZ L'UCO LAVAL

UNE UNIVERSITÉ TOURNÉE VERS LES ENTREPRISES



Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de la **contribution à la formation professionnelle et à l'apprentissage**. Nous vous sollicitons pour le versement du solde de votre taxe d'apprentissage destiné au financement des établissements d'enseignement.

Afin de contribuer à **l'excellence du pôle formation de l'UCO Laval** et donc à l'accès à un enseignement supérieur de proximité de qualité sur le territoire mayennais, nous vous invitons à nous apporter votre soutien financier.

La réussite aux examens des dernières sessions de 95 % et l'insertion professionnelle de 90 % des diplômés après une formation en alternance témoignent de la valeur de nos enseignements. Par ailleurs, elles garantissent la création d'un vivier de talents afin de faciliter le recrutement des entreprises locales.

Cette contribution est une ressource fondamentale pour l'UCO Laval. Si vous souhaitez soutenir nos actions, nous vous invitons à consulter la nouvelle procédure pour verser la taxe d'apprentissage, jointe à ce courrier.

Vous remerciant chaleureusement de votre aide, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, à nos salutations les plus cordiales.

Le Directeur,
Jean-René Ladurée

UNE UNIVERSITÉ PARTENAIRE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

» Réfléchir, former, innover ensemble

> **4 parcours de formation en alternance** pour répondre aux besoins des entreprises et doter nos étudiants de solides compétences professionnelles.

> **Des stages** dès la première année dans toutes les autres formations pour préparer progressivement les étudiants à la vie professionnelle.

> **Chaire Entrepreneuriat & territoires**

L'UCO Laval développe des projets de recherche et des collaborations en lien avec les acteurs de terrain pour faire dialoguer les savoirs entre l'université et l'entreprise.

» En chiffres



420
étudiants



56 %
étudiants
boursiers

95 %

de taux de
réussite
en 2022



90 %
d'insertion
professionnelle*

**après une formation en alternance*

NOUVELLE PROCÉDURE

POUR VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

En 2023, la taxe d'apprentissage change !

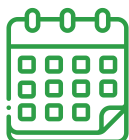
La collecte et le fléchage sont modifiés mais pour vous, entreprises et employeurs, ce sera plus simple !

Votre soutien nous est indispensable pour former vos salariés de demain.

En choisissant l'UCO Laval, vous accompagnez notre ambition d'excellence. Merci de la confiance que vous nous accordez !

3 ETAPES

> ETAPE 1



Dès avril, votre entreprise déclare le montant total de sa taxe d'apprentissage lors de sa Déclaration sociale nominative (DSN)



Le montant déclaré sera ensuite prélevé le 5 ou le 15 mai par l'URSSAF



> ETAPE 2



Du 25 mai au 15 juillet, votre entreprise se connecte sur la nouvelle plateforme de fléchage Soltéa

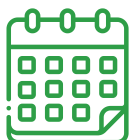


Vous choisissez l'UCO Laval comme bénéficiaire du solde de votre taxe d'apprentissage



Retrouvez l'UCO Laval grâce à son code UAI 0530959E ou SIRET 40888757800032

> ETAPE 3



La Caisse des dépôts et consignations nous reversera les fonds fléchés par votre entreprise



Nous reviendrons vers vous pour vous remercier de votre versement indispensable



TAXE D'APPRENTISSAGE

votre contact privilégié : Sylvie Séby
s.seby@ucolaval.net
laval.uco.fr

UCO LAVAL
25, rue du Mans - 53000 Laval